

Brochure scolaire



2024-2025



**CERCLE SCOLAIRE
SCHULKREIS
COURTEPIN**

Table des matières

<u>Mot de la directrice et plan du site</u>	Page 1
<u>Contacts</u> Enseignants, enseignants spécialisés, logopédie, psychomotricité, psychologie et psychomotricité et contacts utiles	Page 2
<u>Calendrier, horaires, matériel, bibliothèque et secrétariat</u> Rentrée scolaire, Surveillance à l'école, Horaire journalier, Piscine et activités créatrices et manuelles, Fournitures scolaires Congés et vacances 2024/25, Dates importantes, Bibliothèque, Secrétariat	Pages 3-4-5
<u>Absences</u> Maladies et rendez-vous, Congés spéciaux, Congés joker, KLAPP	Pages 6-7-8-9-10
<u>Accès à l'école</u> Périmètre scolaire, A pied ou à vélo, En trottinettes ou rollers, En automobile, En bus Conseils de la police cantonale, Pédibus, Bus scolaire (Arrêts et horaires)	Pages 11-12-13-14
<u>Social</u> Travailleur social en milieu scolaire: coordonnées et rôle. Brigade des mineurs, Court'In Peace	Pages 15-16-17
<u>Aides à l'élève</u> Compensation des désavantages, Enseignement spécialisé, Cours de langue et culture d'origine, logopédie, psychologie scolaire et psychomotricité Devoirs surveillés, Rägeboge	Pages 18-19-20
<u>Santé</u> Dentiste scolaire, Contrôles médicaux Poux, Mycoses, Verrues plantaires et Goûters	Page 21-22
<u>Vie numérique</u> Internet à l'école, Appareils connectés privés à l'école, Prévention écrans et médias sociaux	Page 23-24
<u>Divers</u> Objets trouvés, Dégâts et assurances, Futurs en tout genre Conseil des parents, Concours de dessin, activités extra-scolaires	Pages 25-26-27-28-29

Chers parents,

Nous sommes ravis de vous présenter la brochure informative pour l'année scolaire 2024-2025 de notre établissement.

Vous y trouverez des détails pratiques qui vous seront utiles tout au long de l'année. La partie francophone du cercle scolaire de Courtepin accueillera plus de 340 élèves répartis en 5 classes 1-2H et 16 classes 3-8H.

Chaque rentrée scolaire est une étape cruciale pour les enfants et l'équipe enseignante. Cette nouvelle année nous permettra de consolider notre travail sur le climat scolaire et l'évaluation des élèves pour les soutenir dans leurs apprentissages. Notre équipe enseignante est déterminée à aider les élèves à s'épanouir et à développer pleinement leurs capacités. Nous allons poursuivre le travail autour du portfolio afin de rendre l'élève de plus en plus acteur de ses apprentissages.

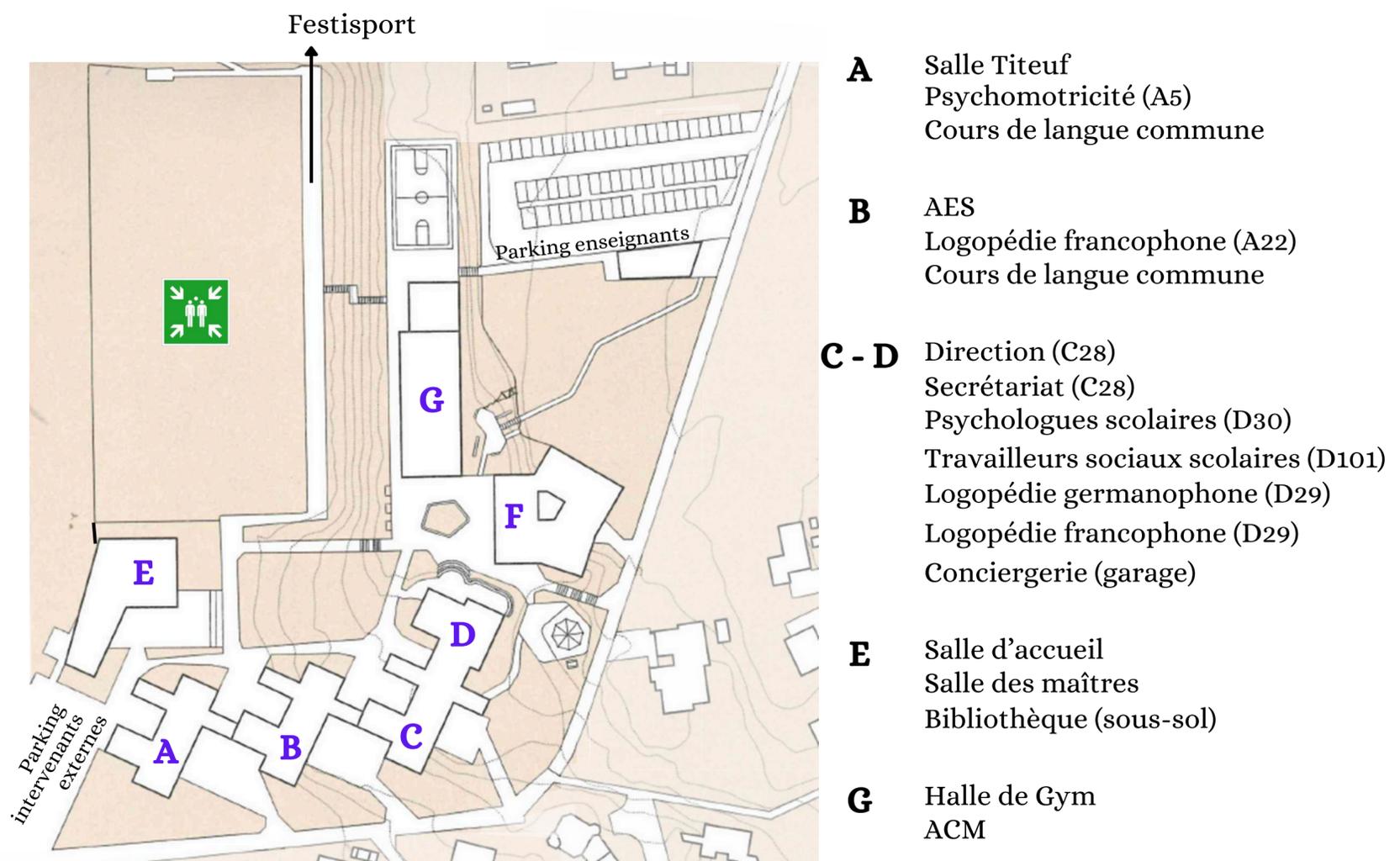
Vous pouvez découvrir une présentation de l'école à l'adresse suivante : <https://ecole-courtepin.ch/>

Nous vous encourageons également à consulter le site de l'Etat de Fribourg qui propose un mini documentaire sur l'école obligatoire (disponible en dix langues). Vous trouverez ci-dessous le QR code vous permettant d'accéder à ce film.



Toute l'équipe enseignante du cercle scolaire de Courtepin se réjouit d'établir une collaboration dynamique et orientée vers le succès de l'élève avec vous, parents et enfants. Nous vous souhaitons une année scolaire 2024-2025 pleine de réussites et de défis !


Nesrine Noorjan
Directrice d'école primaire



Enseignants

Enseignants		Classe	Pavillon	Enseignants		Classe	Pavillon
Tiffany Girona	Carole Richoz	1-2 ^{Ha}	E / 55	Myriam Fontana	Nicole Perroud	5 ^{Ha}	C / 14
André Sifonios		1-2 ^{Hb}	E / 54	Camille Schwab	Elodie Mollard	5 ^{Hb}	D / 27
Olivia Aeby	Mercedes Aeby	1-2 ^{Hc}	E / 53	Thierry Aguet		6 ^{Ha}	D / 20
Marina Schwerzmann	Léa Sansonnens	1-2 ^{Hd}	E / 51	Guillaume Humbert		6 ^{Hb}	F / 0.3
Natali Cetrangolo		1-2 ^{He}	E / 52	Laura Cantin	Saranda Riedo	6 ^{Hc}	F / 0.2
Marie Laure Haan	Hélène Bertschy	3 ^{Ha}	B / 9	Pauline Marmet	Pascal Fragnière	7 ^{Ha}	F / 2.4
Carole Zwahlen	Hélène Bertschy	3 ^{Hb}	B / 10	Saranda Riedo	Pascal Fragnière	7 ^{Hb}	F / 2.2
Monica Costas	Carole Zwahlen	3 ^{Hc}	C / 13	Nicole Piller		8 ^{Ha}	F / 1.2
Maud Bouxirot	Christine Hayrapetian	4 ^{Ha}	D / 25	Marion Déléchamp	Pascal Fragnière	8 ^{Hb}	F / 2.1
Sarah Jonin	Laetitia Corthésy	4 ^{Hb}	A / 3	Joel Ferreira		8 ^{Hc}	F / 1.3
Sophie Rosolen	Véronique Johner	4 ^{Hc}	A / 4				

Activités créatrices		Barberêche	Enseignants spécialisés		
Mireille Broch	Hélène Bertschy	Carine Corminboeuf	Caroline Despont	Fabia Alves	Isabel Mantilla
			Laura Forni	Slavica Mrdovic	Véronique Bourquenoud

Logopédie — Psychomotricité et Psychologie

Logopédiste	Mélanie Bacrot	026 684 85 21	melanie.andrieu@edufr.ch	Salle A / 22	Lu Ma Mer Jeu
Logopédiste	Laure Kohli	026 684 25 15	laure.kohli@edufr.ch	Salle D / 29	Lu Mer Jeu
Psychologue	Raphaël Magne	026 684 15 03	raphael.magne@edufr.ch	Salle D / 30	Lu Mer Jeu Ven
Psychomotricienne	Alice Berchier	077 512 66 82	alice.berchier@edufr.ch	Salle A / 5	Lu Ma

Contacts utiles

Fonction	Nom et Prénom	Téléphone	Mail	Emplacement
Direction	Nesrine Noorjan	026 684 85 06	dir.ep.courtepin@edufr.ch	Pav C / 28
Direction - Adjointe	Hélène Bertschy	026 684 85 00	adj.ep.courtepin@edufr.ch	
Inspection des écoles	Marc Luisoni	026 305 73 81	marc.luisoni@fr.ch	Givisiez
Travailleur social	Yves Borgeaud	026 684 85 13	yves.borgeaud@edufr.ch	Pav D / 101
Cours d'appui français	Laurence Blanchard		laurence.blanchard@edufr.ch	Pav B / 8
Secrétariat	Chantal Perroud	026 684 85 00	secr.ep.courtepin@edufr.ch	Pav C / 28
Aide aux devoirs	Chantal Perroud	026 684 85 00	secr.ep.courtepin@edufr.ch	Pav C / 28
Transports scolaires	Chantal Perroud	026 684 85 00	secr.ep.courtepin@edufr.ch	Pav C / 28
Conciergerie	Nicolas Gurtner	079 367 88 53	gurtner@courtepin.ch	garage
Objets trouvés	Nicolas Gurtner	079 367 88 53	gurtner@courtepin.ch	garage
Catéchisme catholique	Marlena Schouwey	078 723 00 50	Marlena.Schouwey@cath-fr.ch	
Catéchisme réformé	Sophie Campiche	079 482 87 72	campichesophie@gmail.com	
Bibliothèque	Florence Mamié	026 684 85 20	biblio.1784@gmail.com	Pav E / sous-sol
Conseil des parents	Nadia Dupré		cp-er@ecolecourtepin.ch	
Crèche/AES	Marie-Claude Peruzzi	026 684 29 00	carre.de.sable.association@gmail.com	
Accueil familial de jour / District du Lac		079 912 84 93	info@kibelac.org	Morat

Rentrée scolaire

1^H le jeudi 22 août à 13h25

2-8^H le jeudi 22 août à 9h00

Horaire journalier

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1 ^H	Matin Après-midi	7.50 - 11.35 Congé	Congé 13.25 - 15.15	7.50 - 11.35 Congé	7.50 - 11.35 Congé	Congé Congé
2 ^H	Matin Après-midi	7.50 - 11.35 13.25 - 15.15	7.50 - 11.35 Congé	Congé Congé	7.50 - 11.35 13.25 - 15.15	7.50 - 11.35 13.25 - 15.15
3 ^H	Matin Après-midi	7.50 - 11.35 13.25 - 15.15	Alternance 13.25 - 15.15	7.50 - 11.35 Congé	Alternance 13.25 - 15.15	7.50 - 11.35 13.25 - 15.15
4 ^H	Matin Après-midi	7.50 - 11.35 13.25 - 15.15	7.50 - 11.35 Alternance	7.50 - 11.35 Congé	7.50 - 11.35 Alternance	7.50 - 11.35 13.25 - 15.15
5-8 ^H	Matin Après-midi	7.50 - 11.35 13.25 - 15.15	7.50 - 11.35 13.25 - 15.15	7.50 - 11.35 Congé	7.50 - 11.35 13.25 - 15.15	7.50 - 11.35 13.25 - 15.15

Piscine et activités créatrices et manuelles

Les cours de natation ont lieu à PROF-IN à Courtepin. Le planning vous sera transmis directement par les enseignants. Les trajets s'effectuent en bus scolaire pour les 1-4H. Les 5-8H font les déplacements à pied.

Les activités créatrices manuelles des 3-4H et les activités créatrices textiles des 5-8H ont lieu à Barberêche. Le planning vous sera transmis directement par les enseignants. Les trajets s'effectuent en bus scolaire.

Un horaire spécial pour les départs est prévu :

Matin : 7h45

Après-midi : 13h15

Veuillez tenir compte de cet horaire et veiller à la ponctualité de votre enfant.

Afin de maintenir le bon déroulement des transports, une charte passager est à remplir et signer à chaque début d'année scolaire.

Fournitures scolaires

L'organisation du matériel scolaire au sein des écoles a évolué ces dernières années. Les parents n'ont plus à équiper leur enfant de fournitures telles que crayons de couleurs et gommes. Chaque établissement organise la distribution de ce matériel. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de pertes ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut vous être facturé. Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation si le matériel peut encore être utilisé.

Quelques effets personnels des élèves restent cependant de votre responsabilité (pantoufles, sac, etc.). Vous recevrez un courrier de l'enseignant titulaire de votre enfant durant l'été contenant les informations nécessaires au sujet des fournitures.

Congés et vacances 2024/25

Nom	Début	Fin
Vacances d'automne	Du lundi 14 octobre 2024	au vendredi 25 octobre 2024
Toussaint	Vendredi 1er novembre 2024	
Vacances de Noël	Du lundi 23 décembre	au vendredi 3 janvier 2025
Vacances de Carnaval	Du lundi 3 mars 2025	au vendredi 7 mars 2025
Vacances de Pâques	Du vendredi 18 avril 2025	au vendredi 2 mai 2025
Ascension	Du jeudi 29 mai 2025	au vendredi 30 mai 2025
Pentecôte	Lundi 9 juin 2025	
Fête-Dieu	Du jeudi 19 juin 2025	au vendredi 20 juin 2025
Vacances d'été	Lundi 7 juillet 2025	au mercredi 25 août 2025

2024	Août	August			
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30

2024	Septembre	September			
Lu Mo	2	9	16	23	30
Ma Di	3	10	17	24	
Me Mi	4	11	18	25	
Je Do	5	12	19	26	
Ve Fr	6	13	20	27	

2024	Octobre	Oktober			
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	31
Ve Fr	4	11	18	25	

2024	Novembre	November			
Lu Mo		4	11	18	25
Ma Di		5	12	19	26
Me Mi		6	13	20	27
Je Do		7	14	21	28
Ve Fr	1	8	15	22	29

2024	Décembre	Dezember			
Lu Mo	2	9	16	23	30
Ma Di	3	10	17	24	31
Me Mi	4	11	18	25	
Je Do	5	12	19	26	
Ve Fr	6	13	20	27	

2025	Janvier	Januar			
Lu Mo		6	13	20	27
Ma Di		7	14	21	28
Me Mi	1	8	15	22	29
Je Do	2	9	16	23	30
Ve Fr	3	10	17	24	31

2025	Février	Februar			
Lu Mo		3	10	17	24
Ma Di		4	11	18	25
Me Mi		5	12	19	26
Je Do		6	13	20	27
Ve Fr		7	14	21	28

2025	Mars	März			
Lu Mo	3	10	17	24	31
Ma Di	4	11	18	25	
Me Mi	5	12	19	26	
Je Do	6	13	20	27	
Ve Fr	7	14	21	28	

2025	Avril	April			
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	
Ve Fr	4	11	18	25	

2025	Mai	Mai			
Lu Mo		5	12	19	26
Ma Di		6	13	20	27
Me Mi		7	14	21	28
Je Do	1	8	15	22	29
Ve Fr	2	9	16	23	30

2025	Juin	Juni			
Lu Mo	2	9	16	23	30
Ma Di	3	10	17	24	
Me Mi	4	11	18	25	
Je Do	5	12	19	26	
Ve Fr	6	13	20	27	

2025	Juillet	Juli			
Lu Mo		7	14	21	28
Ma Di	1	8	15	22	29
Me Mi	2	9	16	23	30
Je Do	3	10	17	24	31
Ve Fr	4	11	18	25	

Dates importantes

Classes	Nom	Début
 Toutes	Rentrée scolaire	Jeudi 22 août 2024
Toutes	Journée à pied à l'école	Vendredi 20 septembre 2024
 Toutes	Journée sportive	Vendredi 27 septembre 2024
Toutes	Journée du lait	Jeudi 31 octobre 2024
7H	Journée « Futur en tous genres »	Jeudi 14 novembre 2024
Toutes	Loto	Samedi 16 novembre 2024
 6HC, 7HA, 7HB et 8HB	Camp de ski 1	Du 13 au 17 janvier 2025
 5HA, 5HB et 6HB	Camp de ski 2	Du 20 au 24 janvier 2025
Toutes	Carnaval de Courtepin	Samedi 22 février 2025
 6HA, 8HA et 8HC	Camp de ski 3	Du 17 au 21 mars 2025
 Toutes	Journée jeux	Vendredi 11 avril 2025
Toutes	Journée pédagogique - congé élèves	Jeudi 17 avril 2025
 2H à 8H	Coup de balai	Printemps 2025
 3H	Semaine culturelle 3H	Du 2 au 6 juin 2025
 4H	Camp vert 4H	Du 2 au 4 juin 2025
 2H	Camp vert 2H	Du 5 au 6 juin 2025
Toutes	Clôture	Vendredi 4 juillet 2025

Durant les activités marquées d'un  , les congés jokers ne sont pas acceptés

Bibliothèque

 Pavillon E, sous-sol

 Florence Mamié et Carmen Carrel

 026 684 85 20

 biblio.1784@gmail.com

Elèves

Mar

Jeu

13h00 - 13h30
15h15 - 16h00

Public

Jeu

17h00 - 19h00

La bibliothèque est fermée durant les vacances scolaires.

Secrétariat

 Pavillon C, Salle 28

 Chantal Perroud

 026 684 85 00

 secr.ep.courtepin@edufr.ch

Lu **Ma** **Mer**

Jeu **Ve**

7h30 - 11h45
13h00 - 14h00

lundi et mercredi après-midi: fermé

Le secrétariat est fermé durant les vacances scolaires, une permanence est ouverte la première et la dernière semaine des vacances d'été.

Maladies et rendez-vous

Toute maladie ou absence de votre enfant en classe doit être annoncée **AVANT** le début de la classe :

- Par KLAPP (Nouvelle absence)
- ou
- par téléphone au secrétariat de l'école entre **7h30 et 7h50** au 026 684 85 00.



Si aucun message n'est transmis à l'école de votre part, un dispositif de recherche est engagé. Les frais éventuels incomberont dès lors aux parents.

Pour les absences qui durent plus de 4 jours de classe, un certificat médical est exigé. Les week-ends, congés, vacances ne comptent pas dans ces 4 jours.



Disparition d'élève: procédure

Afin de pouvoir agir rapidement en cas de disparition d'un élève sur le chemin de l'école, les enseignants utilisent la procédure suivante :

- Lorsqu'un enseignant/e constate une absence non annoncée, il contacte immédiatement avec les parents ou la personne de contact pour déterminer ce qu'il en est.
- Si les parents ou la personne de contact indiquée sur la fiche d'identité ne sont pas joignables, il passe le relais à la responsable d'établissement ou à l'administration communale qui avertira la police après 20 à 30 minutes de recherche.

Cadre légal

Article 32 LS : Violation des obligations scolaires

§ 1 Les parents sont responsables de la fréquentation de l'école par leur enfant.

§ 2 Toute personne qui, intentionnellement ou par négligence, n'aura pas satisfait à son obligation d'envoyer un ou une enfant en âge de scolarité obligatoire dans une école publique ou privée, ou de lui dispenser un enseignement à domicile autorisé, sera punie d'une amende de 100 à 5000 francs prononcée par la préfecture.

§ 3 La décision de la préfecture est communiquée à la Direction lorsqu'elle est devenue définitive et exécutoire.

Article 39 : Absence imprévue

§ 1 En cas d'absence imprévue d'un ou d'une élève, notamment en cas de maladie ou d'accident, les parents en avisent immédiatement l'établissement, en indiquant le motif de l'absence.

§ 2 Lorsque l'établissement ne reçoit pas d'avis des parents, il prend contact sans délai avec eux ou avec les personnes désignées par eux pour déterminer la cause de l'absence. Si l'absence reste inexplicite, l'établissement entreprend des recherches, le cas échéant avec l'aide des communes, et est habilité à prendre toute mesure utile pour retrouver l'élève. Les frais éventuels en découlant sont à la charge des parents.

§ 3 L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée au moyen d'un certificat médical adressé à la direction d'établissement, dès qu'elle dépasse quatre jours de classe consécutifs, week-ends et jours fériés non compris, ou en cas d'absences répétées.

§ 4 La demande de dispense d'un cours particulier ou d'une activité scolaire est accompagnée d'un certificat médical si elle est motivée par des raisons de santé.

§ 5 D'autres justifications écrites peuvent être exigées lors d'absences dues à d'autres motifs.

§ 6 A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées. Si l'absence a interféré avec une période d'examens officiels, des mesures spécifiques doivent être prises.

Congés spéciaux

Les congés sont fixés dans le règlement de la loi scolaire, Art. 37 et 38.

Toute demande de congé pour prolongation de vacances ou pour motif de convenance personnelle sera en principe rejetée que ce soit en début, pendant ou à la fin de l'année scolaire.

- Les demandes de congé **jusqu'à 20 jours** doivent être adressées à la direction d'établissement, par écrit et argumentées au **minimum 1 mois à l'avance**

Un formulaire est disponible auprès du secrétariat et sur le site internet de l'école.

Cadre légal

Article 21 LS : Congés spéciaux

§ 1 Le Conseil d'Etat édicte des dispositions sur l'octroi de congés spéciaux à des établissements, à des classes ou à des élèves.

§ 2 Sur annonce préalable, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours «joker») sans présenter de motif. Les conditions et modalités sont fixées par le Conseil d'Etat.

Article 37 RLS : Congé à un ou une élève (art. 21 LS) – Principes

§ 1 Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que:

- a) un événement familial important;
- b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important;
- c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement;
- d) à l'école du cycle d'orientation, un stage, un examen ou un autre événement relevant de l'orientation professionnelle s'il ne peut être effectué en dehors du temps scolaire.

Article 38 RLS : Congé à un ou une élève (art. 21 LS) – Procédure

§ 1 La demande de congé est présentée par écrit suffisamment à l'avance, à tout le moins dès que le motif est connu, à la direction d'établissement. Elle est motivée, le cas échéant, avec une pièce justificative, et signée des parents.

§ 2 La demande indique combien d'enfants sont concernés et leur année de scolarité. Dans le cas d'enfants scolarisés à l'école primaire et à l'école du cycle d'orientation, une décision commune des directions d'établissement est exigée.

§ 3 La décision est communiquée aux parents par écrit.

§ 4 Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées. Si le congé interfère avec une période d'examens officiels, des mesures spécifiques doivent être prises.

§ 5 Les directions d'établissement sont compétentes pour décider des congés jusqu'à quatre semaines ou vingt jours par année scolaire. Au-delà, la Direction est compétente.

Congés joker

Depuis le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école **durant quatre demi-jours** de classe par année scolaire (jours «joker») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a).

Les annonces de jours "Joker" sont à annoncer par Klapp, **7 jours à l'avance**. Un formulaire est également disponible sur le site internet de l'école et auprès du secrétariat.

Les jours pendant lesquels les jours joker ne peuvent pas être utilisés se trouvent en page 5 de ce document.

Cadre légal

Article 36a RLS :Jours Joker (art.21 §2 LS)

- 1. Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 RLS et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.*
- 2. En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.*
- 3. Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.*
- 4. En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.*
- 5. Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker **au moins 1 semaine à l'avance**.*
- 6. Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.*

KLAPP

La communication Parents école s'est modernisée. Le cercle scolaire de Courtepin utilise l'application Klapp pour communiquer avec les parents pour toute information non confidentielle.

Vous pouvez utiliser ce moyen de communication uniquement en ligne ou en installant l'application sur votre téléphone portable ou votre tablette.

Vous trouverez ci-joint les informations pour vous connecter à l'application, le concept de communication, le concept d'annonce d'absence et différents tutoriels.

Les absences sont à annoncer via l'outil « absence » afin de vous éviter des téléphones inutiles.

Les messages sont utilisés pour toutes les autres occasions.

<p>Horaire d'envoi :</p> 	<p>Pas de messages envoyés avant 7h et après 19h sauf urgence. Les messages urgents doivent être envoyés au secrétariat. Les enseignants ne consultent pas Klapp durant les heures d'enseignement.</p>
<p>Absence</p> 	<p>Créer une absence avant le début des cours (marche à suivre annexée)</p>
<p>Taille message</p> 	<p>Messages courts Messages clairs</p>
<p>Objet</p> 	<p>Un titre court mais qui indique tout de suite le sujet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence • Jours Joker • Demande de congé • Rappel : Inscription journée sportive du 23.06 • Demande : Entretien téléphonique • RDV : Entretiens 7H
<p>Traduction</p> 	<p>Un outil de traduction est disponible à l'intérieur de l'application. Ainsi, les parents parlant une langue étrangère peuvent écrire leur message dans leur langue d'origine et celui-ci peut être traduit directement par l'enseignant, et inversement. Attention, la traduction peut amener des interprétations différentes.</p>
<p>Administration école</p> 	<p>La communication avec le secrétariat peut se faire également sur Klapp.</p>



Liste Tutoriels



1ère connexion



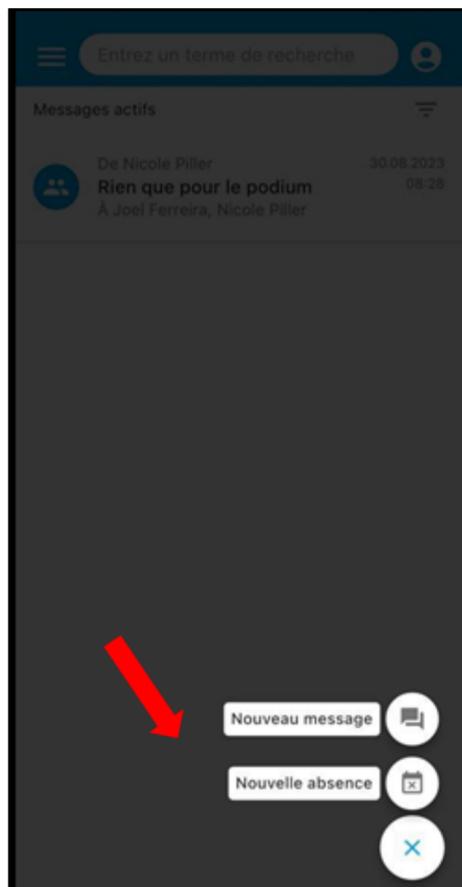
Gestion des absences

KLAPP – Annonce d'absence

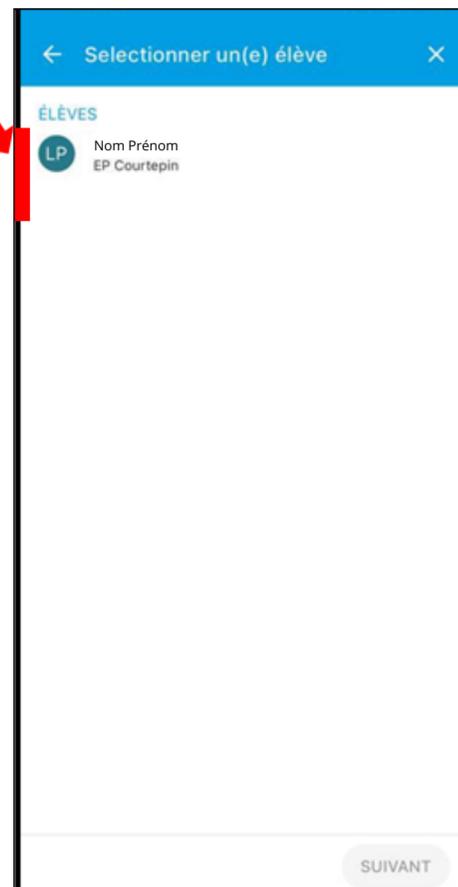
1 Aller sur la page d'accueil Klapp et cliquer sur l'icône du stylo



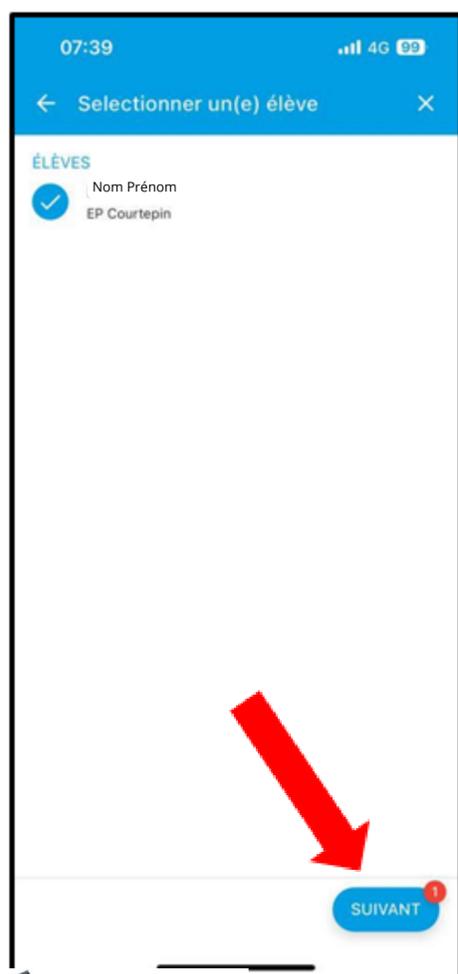
2 Sélectionner "Nouvelle absence"



3 Sélectionner l'enfant qui est malade Important si fratrie !



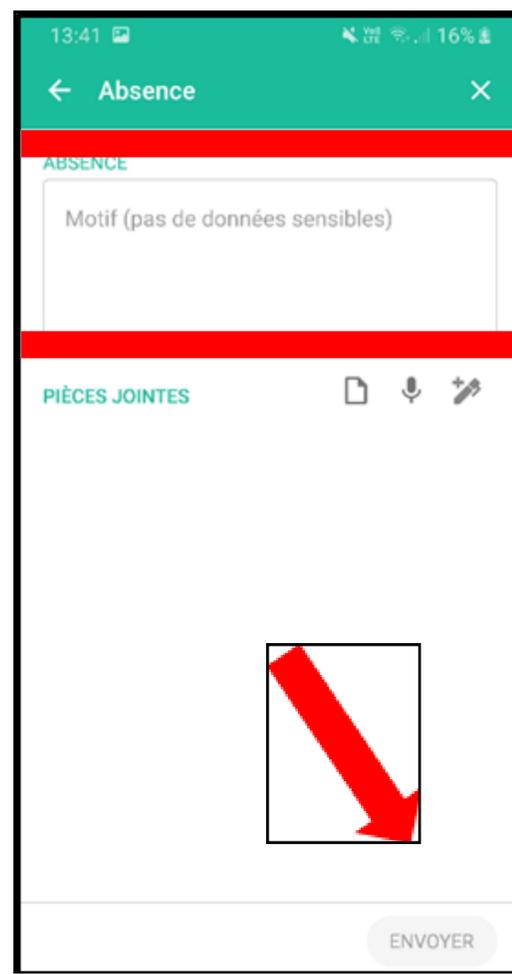
4 Cliquer sur "suivant"



5 Inscrire le temps d'absence et cliquer sur "suivant"



6 Ecrire le motif si nécessaire ajouter une pièce jointe (certificat / rendez-vous) Cliquer sur "envoyer"



Périmètre scolaire

Les enfants arriveront à l'école au plus tôt 20 minutes avant le début des cours. Deux enseignants surveillent les élèves dans la cour de récréation 10 minutes avant le début des cours et 10 minutes après la fin de l'école. En dehors de ces heures, les parents sont responsables de leur(s) enfant(s).

A pied ou à vélo

Nous encourageons les élèves à se déplacer **à pied ou à vélo**. Les enfants des classes enfantines n'ont pas le droit de venir à vélo à l'école.

Pour savoir si des lignes Pédibus existent dans votre quartier, merci de contacter soit la coordinatrice Pedibus, soit le conseil des parents.

En trottinettes ou rollers

Pour des raisons de sécurité, il est déconseillé de venir à l'école en trottinette, en rollers, en Skaterunner ou en skate.

L'usage de ces engins est interdit dans la cour de récréation de 7h30 à 16h.

En automobile



- **L'accès en voiture à l'école par la route de l'école à Courtepin ou le chemin des écoles à Courtaman est interdit.**
- **Les contrevenants seront dénoncés à la préfecture**
- **Une dépose minute est à votre disposition à la route du Postillon.**



Règles de bon fonctionnement de la dépose-minute (source ate):

- Une zone de dépose-minute n'est pas un stationnement de courte durée.
- La conductrice, le conducteur reste idéalement au volant de sa voiture. L'enfant sort seul du véhicule.
- Les enfants montent et descendent uniquement à la dépose-minute.
- Les enfants montent et descendent uniquement du côté opposé à la route.

Lors de la dépose

- Le véhicule ne s'arrête que le temps nécessaire à la dépose de l'enfant.
- Les enfants quittent la zone de dépose-minute rapidement.

Lors de la reprise

- Les enfants attendent leurs parents à la dépose-minute.
- Les véhicules restent le moins longtemps possible à l'arrêt

En bus

Un service de **transport scolaire** est organisé pour les familles habitant les villages de Villarepos, Wallenried, Pensier et Barberêche, ainsi que pour certains quartiers de Courtepin dont le trajet jusqu'à l'école est réputé dangereux selon le plan de dangerosité de la commune.

Nos conseils de sécurité routière pour la rentrée scolaire

En tant que parents, vous avez un rôle primordial à jouer : éduquer votre enfant à la sécurité routière ! En montrant l'exemple, vous l'aidez à adopter un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences.



- Choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles et la manière de les aborder ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- S'arrêter, regarder, écouter : c'est la méthode pour traverser !

A vélo, pas avant l'âge

Même si la loi autorise les enfants dès 6 ans à circuler seuls sur les routes principales, ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables de réagir correctement dans toutes les situations ni de coordonner leurs mouvements pour effectuer une présélection.

- Seuls les vélos équipés selon les exigences légales sont admis sur la route ;
- Porter un casque réduit fortement le risque de blessures graves à la tête ;
- Les trottoirs sont réservés aux piétons. On ne peut les emprunter qu'en poussant son vélo !



Etre vu



Si le conducteur avait 1 seconde de plus pour réagir, un accident sur deux pourrait être évité.

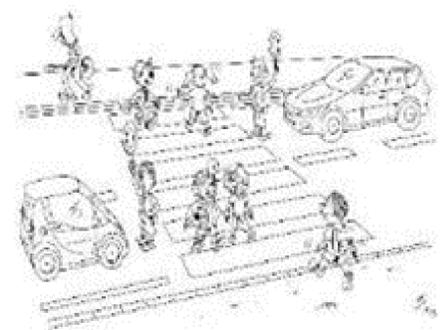
- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et contrastés ;
- Par faible luminosité, des accessoires réfléchissants sont perçus à 100m déjà.

Pensez-y lors de vos prochains achats (veste, chaussures, sac,...) !

En voiture

Renoncez au maximum à votre rôle de parents taxi : chaque véhicule constitue un danger de plus.

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête,...
- sans oublier que les places les plus sûres sont à l'arrière ;
- Ne vous garez pas n'importe où et n'importe comment, mais utilisez les places prévues. Faites descendre ou monter votre enfant du côté du trottoir ;
- Cédez toujours la priorité aux piétons en vous **arrêtant complètement** ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !

POLICE CANTONALE

Education routière

+41 26 305 20 30

www.policefr.ch



Pedibus – se rendre à pied à l'école

Le Pedibus est un système d'accompagnement à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte.

Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus. Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus.

Son horaire est choisi en fonction des besoins des familles participantes.

Son potentiel est flexible et adaptable à diverses situations.

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie !



Pas encore de ligne Pedibus dans votre quartier ? C'est le moment d'agir, contactez-nous : fribourg@pedibus.ch

Avantages du Pedibus :



Les élèves arrivent disposés à l'apprentissage en classe, selon le témoignage d'enseignants



Le Pedibus permet de diminuer le trafic aux abords de l'école



Les élèves sont pris en charge en toute sécurité sur le trajet de l'école par un ou plusieurs adultes



Aller à pied à l'école favorise la santé par l'activité physique



Ce système permet de créer des liens entre élèves et enfants, parents et grands-parents



Journée internationale à pied à l'école 2024

VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024

La Coordination Pedibus Fribourg, vous informe
et vous soutient: fribourg@pedibus.ch
076 430 05 58 – www.pedibus.ch



Pour une mobilité
d'avenir



CERCLE SCOLAIRE
SCHULKREIS
COURTEPIN

[retour table des matières](#)

Bus scolaire

Le conseil communal met en place une nouvelle politique de transport scolaire afin de garantir un service professionnel de qualité pour les années futures. La commune voyant son nombre d'habitants, et donc d'enfants continuellement augmenter, se trouve face à de nouveaux défis et a décidé de mandater une entreprise fribourgeoise expérimentée dans le transport d'enfants : les TPF. Nombre de cercles scolaires du canton lui font déjà confiance.

Cette décision, tournée vers l'avenir, ne remet aucunement en cause le professionnalisme de nos anciens conductrices et conducteurs . Nous tenons d'ailleurs à les remercier sincèrement pour leur dévouement.

Les TPF nous ont déjà assuré que vos enfants prendront le même bus conduit par la même personne. Il effectuera le contrôle des présences, de ce fait nous comptons sur votre rigueur pour l'annonce des absences via Klapp. Nous vous rappelons que les parents restent responsables de leur enfant à l'arrêt du bus et vous demandons de veillez à ce qu'ils soient 5 minutes à l'avance à l'arrêt de bus. Les conducteurs et conductrices seront heureux de pouvoir créer un lien avec chaque famille.

La gestion de la discipline fait partie intégrante du mandat de transport scolaire et se fera comme aujourd'hui en collaboration avec les intervenants habituels (TSS, secrétariat scolaire et commune).

Des précisions (sécurité, annonce d'absence, charte de comportement, horaires) vous parviendront durant l'été.

Inscriptions - informations

-  Chantal Perroud
-  026 684 85 00
-  secr.ep.courtepin@edufr.ch



Lu	Mar	Mer
Jeu	Ven	

horaires d'ouverture, voir page 5.

Bureau du travailleur social en milieu scolaire

Borgeaud Yves

026 684 85 13

Yves.Borgeaud@edufr.ch

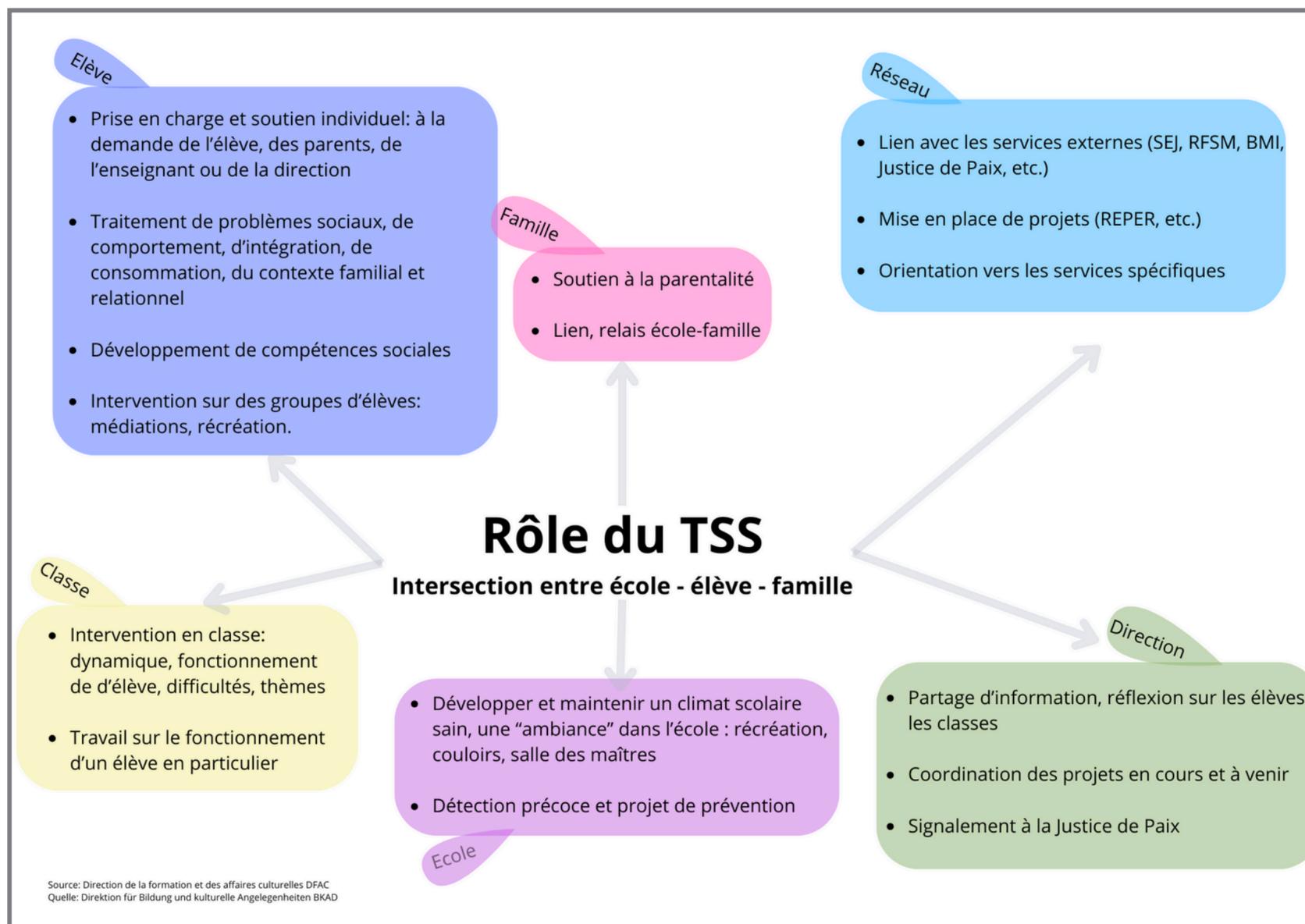
Lu

Ma

Mer

Jeu

Rôle du TSS



Prévention de la brigade des mineurs

Les chargés de prévention de la brigade des mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H. Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits, mais aussi des devoirs. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien : <https://www.fr.ch/police-et-securite/prevention/brigade-des-mineurs>





Court'In Peace est un projet développé par un groupe de travail de l'école de Courtepin. Les fondements de ce projet sont basés sur le programme "Peacemaker" de l'institut NBCI. L'objectif de ce projet est de réduire la violence à l'école et de promouvoir la coexistence pacifique. La présence des pacificateurs contribue grandement à créer une culture saine de la vie ensemble sur la cour de récréation.



Les Peacemakers

A partir de la 5H, deux élèves par classe exercent le rôle de "Peacemaker" durant l'année scolaire. Ce sont des enfants volontaires et élus par leur classe.

Le rôle des Peacemakers

Ils aident leurs camarades de classe face à de petits problèmes et conflits.

Ils participent normalement aux pauses et interviennent lorsqu'ils y sont sollicités par un autre élève. Ils peuvent également proposer leur soutien à des élèves pour la pacification d'un conflit. Les enfants impliqués dans le conflit décident d'accepter ou non cette aide. Pendant la pause, les pacificateurs portent un gilet bleu pour que les autres enfants puissent les reconnaître. Les pacificateurs utilisent "Les trois doigts" et "le pont de la paix" en tant qu'instruments principaux pour accompagner et aider à résoudre les conflits. Ces outils de gestion de conflits invitent les pacificateurs à créer un espace de parole et d'écoute bienveillant.

La formation des Peacemakers

Les Peacemakers sont régulièrement soutenus par les enseignants et conseillés par leurs coachs. Tout au long de l'année scolaire, ils ont régulièrement l'occasion de participer à des formations pour réfléchir à leurs expériences et exercer de nouvelles mises en pratique dans des jeux de rôles.

Les outils

Le pont de la paix est également peint à différents endroits au sol de l'espace de récréation et disponible dans les classes, afin de permettre aux enfants qui le souhaitent de l'utiliser pour résoudre leurs conflits, sans forcément faire intervenir les Peacemakers.

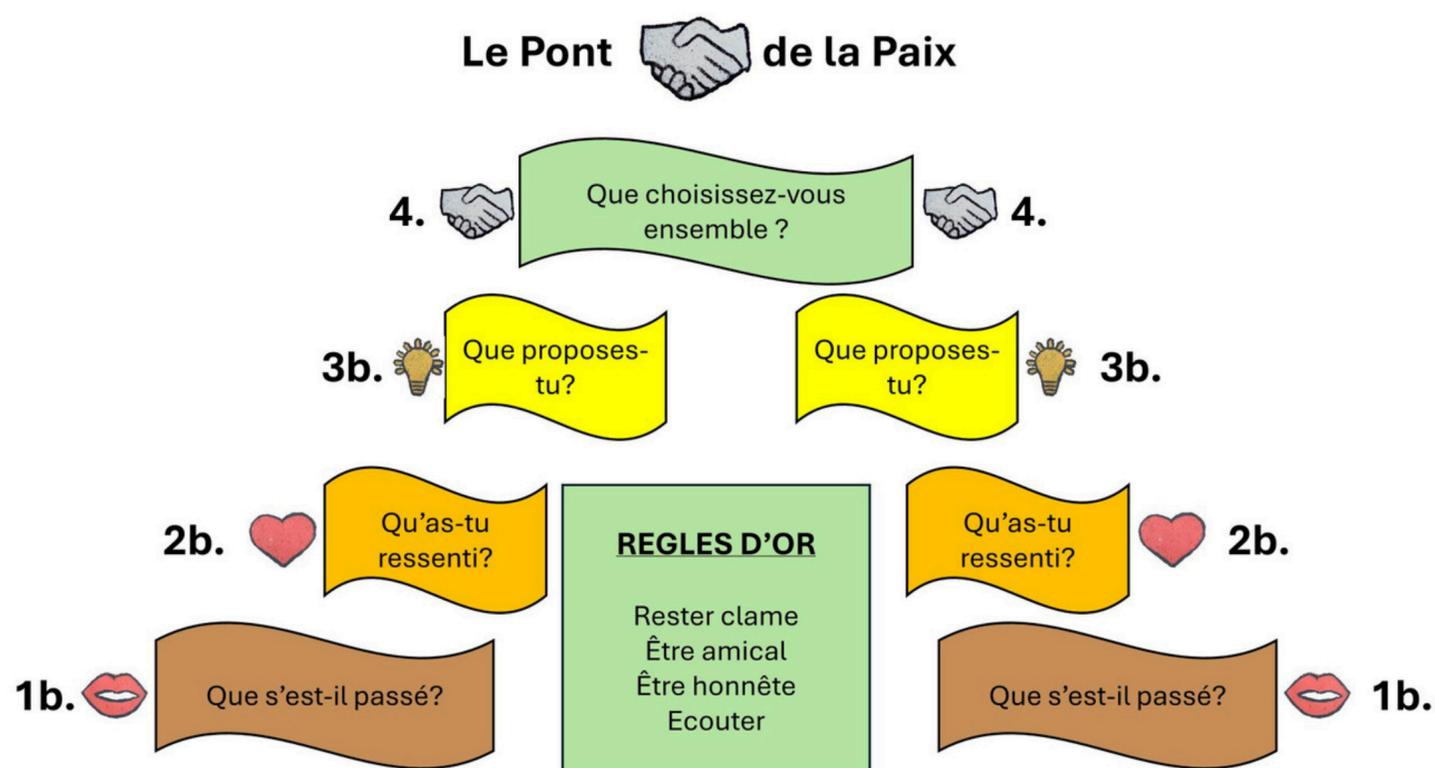
Projet en mouvement

Au cours des trois dernières années, le projet s'est constamment développé et amélioré grâce aux expériences des enfants, des coachs et des enseignants.

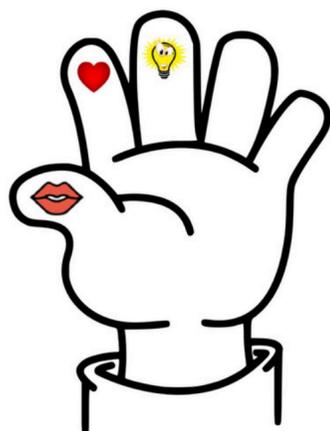
En 2023, les Peacemakers ont eu comme nouvelle mission de présenter le pont de la paix dans leur classe afin de pouvoir l'utiliser également comme outil de gestion des conflits en classe. Nous leur avons expliqué l'outil simplifié des "trois doigts" qu'ils ont ensuite présenté aux classes de 1-4H.

Les étapes du pont de la paix et des trois doigts.

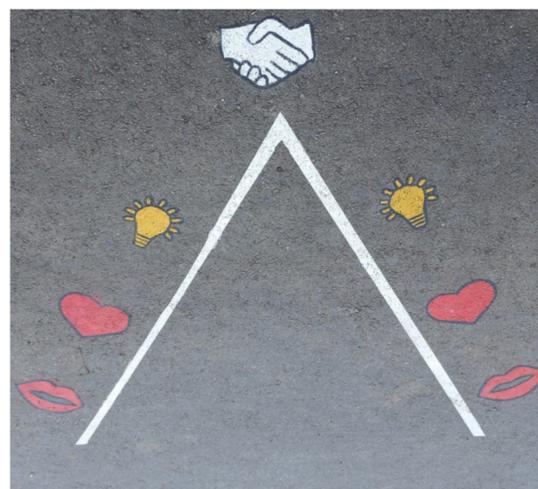
1. Dire/ expliquer l'un après l'autre **ce qu'il s'est passé**. Une fois que chacun s'est exprimé et a écouté l'autre, il est nécessaire de passer à la deuxième étape afin de ne pas rester sur des oppositions éventuelles.
2. Exprimer l'un après l'autre, en se regardant, **ce que l'on a ressenti** dans son cœur/dans son corps (les émotions vécues et ressenties).
3. Exprimer l'un après l'autre **ses besoins/ ses idées** pour que cette situation ne se reproduise plus et pour trouver les bases d'une nouvelle manière d'être ensemble.
4. Le point 4 du pont de la paix est un **"accord oral"** sur la solution pacifique choisie par les jeunes concernés. Ce point n'est pas repris dans les "trois doigts" car l'adulte ou le Peacemaker accompagne le processus jusqu'à l'accord final entre les enfants (point 3).



Trois doigts



Dans la cour d'école



Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.html

Enseignement spécialisé

Plusieurs enseignants spécialisés travaillent au sein de l'école pour soutenir les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Il existe deux types de mesures de soutien, les mesures d'aide renforcée (MAR) et les mesures d'aide ordinaire (MAO).

- Les élèves ayant une MAR ont un projet pédagogique individualisé, avec des objectifs adaptés. Un certain nombre d'unités leur est attribué individuellement.
- les élèves ayant une MAO suivent le programme de leur degré ou peuvent avoir un programme adapté. Le nombre d'unités est donné pour le groupe d'élèves.

Les unités peuvent être dispensées sous différentes formes de travail :

- travail individuel
- en petit groupe
- en classe complète

Les enseignants titulaires et spécialisés collaborent pour répondre aux besoins des élèves.

Cours de langue et culture d'origine

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet :

www.fr.ch/dfac/apprentissage-des-langues/cours-de-langue-et-de-culture-dorigine-lco

Les offres (logopédie, psychologie scolaire et psychomotricité) sont disponibles pour les élèves de l'école publique pendant toute la période scolaire obligatoire et sont gratuites pour les parents. Les spécialistes sont tenus au secret professionnel.

Logopédie

Le service logopédique est responsable de la prévention, de la clarification, de la thérapie et du conseil en cas de troubles de la communication, de la parole, de la compréhension du langage, de la lecture et de l'écriture, de la voix, de la déglutition et de la compréhension mathématique.

Les parents, éventuellement en collaboration avec les enseignants, sont responsables de l'inscription. De plus amples informations sont disponibles sur le site web du [SLPPI](#).

Mélanie Bacrot	026 684 85 21	melanie.andrieu@edufr.ch	Salle A / 22
Laure Kohli	026 684 25 15	laure.kohli@edufr.ch	Salle D / 29

Psychologie scolaire

Le service de psychologie scolaire aide les enfants et les adolescents à faire face à des problèmes qui peuvent affecter les aspects sociaux, intellectuels et émotionnels. Ces difficultés peuvent affecter des domaines tels que l'apprentissage, les fonctions cognitives, l'attention, la concentration et l'hyperactivité, le comportement et les relations sociales, la confiance en soi, l'estime de soi, les peurs, les émotions, les relations familiales et les réactions psychosomatiques.

Les parents, éventuellement en collaboration avec les enseignants, sont responsables de l'inscription. De plus amples informations sont disponibles sur le site web du [SLPPI](#).

Raphaël Magne	026 684 15 03	raphael.magne@edufr.ch	Salle D / 30
---------------	---------------	--	--------------

Psychomotricité

Le service de psychomotricité soutient les enfants et les adolescents qui ont des problèmes moteurs ou émotionnels, des problèmes de comportement ou des difficultés dans leurs relations avec les autres. Il intervient de manière préventive, clarifie et mène des conversations ainsi que des thérapies individuelles et de groupe axées sur le corps. Grâce à la psychomotricité, les enfants et les adolescents acquièrent une plus grande joie de bouger et des compétences en mouvement, une plus grande responsabilité et autonomie, des compétences sociales et une plus grande confiance en eux-mêmes et en les autres.

Les parents, éventuellement en collaboration avec les enseignants, sont responsables de l'inscription. De plus amples informations sont disponibles sur le site web du [SLPPI](#).

Alice Berchier	077 512 66 82	alice.berchier@edufr.ch	Salle A / 5
----------------	---------------	--	-------------

Devoirs surveillés

Un service d'aide aux devoirs est organisé dans l'école moyennant une participation annuelle financière de la part des parents.

Jours



Horaires

de 15h25 à 16h25

Coûts annuels

Micarna	CHF 300.-
Autre	CHF 500.-

Le solde est couvert par la commune. Les élèves inscrits doivent obligatoirement y participer. Il s'agit d'une surveillance et non d'un cours d'appui.

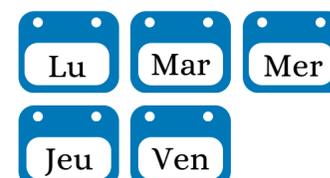
Le retour au domicile est sous la responsabilité des parents.

Il est également possible d'inscrire votre enfant dans le courant de l'année si besoin.

Les devoirs surveillés n'ont pas lieu les veilles de fêtes.

Inscriptions - informations

 Chantal Perroud
 026 684 85 00
 secr.ep.courtepin@edufr.ch



Cours facultatifs d'initiation au suisse allemand "Rägeboge"

La commune de Courtepin organise des cours d'initiation au suisse allemand destinés aux enfants de la 1 à la 3H.

Ces cours sont facultatifs, payants et ont lieu en dehors des heures scolaires.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à l'administration communale (habitants@courtepin.ch)

Dentiste scolaire

Chaque année, le dentiste scolaire s'installe à l'école et contrôle les dents des enfants. Vous recevrez en **octobre un formulaire à rendre rapidement** pour accepter ou refuser le contrôle dentaire. Vous pouvez refuser le contrôle uniquement en présentant une attestation de votre médecin dentiste valable pour une année. Le contrôle à la cabine dentaire sera facturé aux parents par la commune.

L'attestation de votre dentiste doit être remise à l'enseignant de votre enfant **entre le mois d'octobre et le mois de novembre.**

Clinique dentaire scolaire :

- Dr. Ligia Garcea, 1700 Fribourg / 026 305 98 06 / ligia.garcea@fr.ch

Contrôles médicaux

Afin de répondre aux problématiques actuelles des élèves, l'organisation de la médecine scolaire dans le canton de Fribourg a été adaptée. Depuis la rentrée scolaire 2019, la nouvelle organisation (Frimesco) est mise en place progressivement. L'école de Courtepin a déjà introduit cette nouvelle organisation.

Principaux changements:

Le premier examen, qui avait lieu, jusqu'à présent, dans le cadre de la 2e HarmoS, aura désormais lieu à l'âge préscolaire, c'est-à-dire juste avant l'entrée en 1er HarmoS. Cet examen obligatoire est effectué par le **pédiatre habituel ou par le médecin de famille habituel** de l'enfant. Lors de cet examen préventif, on vérifie notamment le développement général, la vue et l'ouïe, la motricité et le langage de l'enfant. En outre, les vaccinations recommandées sont vérifiées à cette occasion et, si nécessaire, complétées par le médecin, en concertation avec les parents.

Le deuxième examen, qui avait lieu jusqu'à présent en 7e HarmoS, est **reporté en 9e HarmoS**, c'est-à-dire en première année du cycle d'orientation (CO). Cet examen consiste principalement en un entretien mené soit par un(e) infirmier(ère) en santé scolaire, soit par un(e) médecin scolaire. Cet entretien avec un professionnel de la santé doit permettre d'engager le dialogue, de répondre aux éventuelles questions de l'élève et de détecter d'éventuels problèmes. Par ailleurs, le poids, la taille et la vue sont contrôlés. Ce deuxième examen a lieu dans le cadre de l'école et complète les examens effectués chez le médecin habituel de l'enfant.

Poux

Veillez avertir les enseignants si vous constatez la présence de poux afin de prendre les mesures nécessaires. Vous trouverez plus d'informations sur le site internet suivant:

<https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/les-poux>

Mycoses et verrues plantaires

Veillez également avertir les enseignants si vous constatez la présence de mycoses ou verrues plantaires durant les périodes de cours de natation afin de prendre les mesures nécessaires (chaussettes en latex obligatoires)

Goûters

Nous vous recommandons d'offrir à vos enfants une collation saine. Voici les recommandations de la société suisse de nutrition.

Idées pour des en-cas équilibrés

Boissons



Eau du robinet*
ou eau minérale



Infusion d'herbes /
de fruits sans sucre

Conseil

Le fait de varier les produits et leurs combinaisons permet de créer des en-cas originaux et attractifs, par ex. pain avec fromage frais ou yaourt nature avec fruits rouges.

* En Suisse, l'eau du robinet est délicieuse et irréprochable sur le plan sanitaire.

Fruits



pommes
toute l'année



poires
août-avril



raisins
septembre-novembre



cerises
juin-août



figues
juin-septembre



fruits rouges
juin-octobre



melons
juin-octobre



prunes/
pruneaux
août-octobre



mandarines
novembre-février



oranges
novembre-février



kiwis
toute l'année



abricots
juin-août

Légumes



tomates
juin-septembre



carottes
toute l'année



concombres
avril-octobre



chou-rave
mars-novembre



céleri
mai-septembre



radis
mai-septembre



fenouil
mai-novembre

Pain et céréales



pain complet



pain mi-blanc



flocons de céréales
non sucrés



pain
croustillant



galettes
de riz

Produits laitiers



fromage



fromage frais /
fromage d'alpage



séré nature



yaourt nature



lait

Fruits à coque



noix



noisettes



amandes



noix de cajou



Risque d'étouffement chez les
tout-petits / les fruits à coque
moulus peuvent être utilisés.

Conseils pour un dix-heures ou un goûter équilibré

L'alimentation est un réel plaisir des sens. Proposer aux enfants des repas et des en-cas diversifiés permet de couvrir les besoins fondamentaux et ainsi de bien grandir. La présente fiche vous indique comment préparer un dix-heures équilibré.



Un dix-heures ou un goûter équilibré

- ✓ contient de l'eau ou des infusions d'herbes et de fruits non sucrés.
- ✓ est composé d'un fruit et/ou d'un légume.
- ✓ est haut en couleur et attractif.
- ✓ est sans sucre ajouté.
- ✓ peut être complété selon l'activité physique et la faim par un produit céréalier, un produit laitier ou des fruits à coque.



Pas régulièrement, mais de temps en temps

- ✓ viande et produits à base de viande tels que saucisses, jambon, viande séchée – favorisez les produits pauvres en graisse.
- ✓ Après avoir mangé les aliments suivants, il est conseillé de se rincer la bouche avec de l'eau:
 - ✓ fruits secs
 - ✓ jus de fruits (sans sucre ajouté)
 - ✓ fruits exotiques tels que banane, mangue, ananas, papaye – privilégier les fruits exotiques issus des filières de production biologique ou du commerce équitable.



Ne sont pas recommandés

- ✗ les barres chocolatées, à base de lait ou de céréales.
- ✗ les céréales de petit-déjeuner sucrées.
- ✗ les biscuits.
- ✗ les boissons sucrées telles que thé froid, sirop, coca, boissons énergétiques.
- ✗ les boissons édulcorées artificiellement (light/zero).
- ✗ les boissons aromatisées et sucrées à base de lait.
- ✗ les produits gras ou fortement salés tels que bâtonnets salés, chips, fruits à coque salés.

Un en-cas raisonnable

- ✓ apaise les petites faims.
- ✓ apporte de l'énergie pour bouger et jouer pendant la pause et le temps libre.
- ✓ aide à se concentrer.
- ✓ se compose idéalement de produits régionaux et de saison.
- ✓ privilégie un emballage pratique, par exemple une boîte qui conserve les aliments au frais et permet d'éviter les déchets.

Taille d'une portion

1 portion de fruits et de légumes = autant que la main de votre enfant peut en contenir.



Avec le soutien de:



Internet à l'école

Afin de préparer nos jeunes au mieux pour l'avenir, l'utilisation d'internet dans le milieu scolaire est devenue une pratique courante.

Afin d'aider les enfants à connaître leurs droits et devoirs en ligne, l'école de Courtepin demande aux parents et aux élèves de signer une charte d'utilisation adaptée à l'âge des enfants.

Ces chartes ont été élaborées sur la base de la charte de Fritic (Centre de compétences responsable de tous les aspects en lien avec les médias et les technologies de l'information et de la communication (MITIC) dans le domaine de l'enseignement du canton de Fribourg.)

Ces chartes sont disponibles sur notre site internet.

Frischool

Il s'agit d'un site à disposition de tous les élèves du canton où vous pourrez trouver les manuels scolaires de vos enfants et de nombreuses propositions de ressources pédagogiques.

Comptes élèves

Dès la 5H, chaque élève dispose d'un compte Microsoft 365. Pour apprendre à l'utiliser sans risque, des leçons de prévention seront menées en classe avant qu'il-elle reçoive les coordonnées de son compte personnel.

Appareils connectés privés à l'école

De 7h45 à 11h45 et de 13h15 à 15h25, l'utilisation par les élèves de tous les appareils privés permettant de téléphoner, de capter ou de reproduire des sons ou des images ou de communiquer par internet est interdite, ceci sur tout le domaine scolaire. Ceci inclus, les smartphones, smartwachs et les tablettes privées.

En cas de non-respect de cette règle, l'appareil connecté sera confisqué comme le stipule de l'article 66 du règlement de la loi scolaire.

Prévention écrans et médias sociaux

Vous trouverez des conseils et des recommandation en lien avec la consommation d'écran par vos enfants sur notre site internet ainsi que sur les plateformes suivantes:

- <https://projuventute.ch> (médias et internet)
- <https://www.jeunesetmedias.ch/> (site web de la Confédération suisse)
- <https://prevention-ecrans.ch/> (site web dédié au monde numérique de l'association REPER)
- <https://www.3-6-9-12.org/> (association française ayant pour but l'aide à l'éducation au numérique)
- <http://les-3e.ch/> (test pour évaluer sa manière d'utiliser les écrans)
- <https://fritic.ch/fr/prestations/informations-pour-les-parents> (citoyenneté numérique)



Si votre enfant **est perturbé dans ses habitudes** (problèmes de sommeil, maux de ventre, maux de tête, agitation, agressivité inhabituelle, sentiment d'inquiétude, difficultés à l'école, ...) **parlez-en :**

- à l'enseignant/e de votre enfant
- à la direction et/ou aux services d'aide à l'école (TSS)
- à REPER (entretien conseil pour parents) / <https://prevention-ecrans.ch/contact/>



Ils et elles vous écouteront et vous orienteront vers des ressources ou des services d'aide.

3-6-9-12+, des écrans adaptés à chaque âge

Avant 3 ans

Jouer avec votre enfant est la meilleure façon de favoriser son développement.

Je préfère les histoires lues ensemble, les comptines et les jeux partagés aux écrans.

Évitez de laisser longtemps une télévision allumée dans la pièce où joue votre enfant. Cela peut nuire à ses apprentissages même s'il ne la regarde pas.

Jamais de télé dans la chambre.

Les outils numériques, c'est toujours accompagné, pour le seul plaisir de jouer ensemble.

De 3 à 6 ans

Je fixe des règles claires sur les temps d'écran.

Je respecte les âges indiqués pour les programmes.

La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est dans le salon, pas dans la chambre.

J'interdis les outils numériques pendant le repas et avant le sommeil. Je ne les utilise jamais pour calmer mon enfant.

Jouer à plusieurs, c'est mieux que seul.

De 6 à 9 ans

Je fixe des règles claires sur le temps d'écrans, et je parle avec lui de ce qu'il y voit et fait.

La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est dans le salon, pas dans la chambre.

Je paramètre la console de jeux.

Je parle du droit à l'intimité, du droit à l'image, et des 3 principes d'Internet :

- 1) Tout ce que l'on y met peut tomber dans le domaine public ;
- 2) Tout ce que l'on y met y restera éternellement ;
- 3) Il ne faut pas croire tout ce que l'on y trouve.

De 9 à 12 ans

Je détermine avec mon enfant l'âge à partir duquel il aura son téléphone mobile.

Il a le droit d'aller sur Internet, je décide si c'est seul ou accompagné.

Je décide avec lui du temps qu'il consacre aux différents écrans.

Je parle avec lui de ce qu'il y voit et fait.

Je lui rappelle les 3 principes d'Internet.

Après 12 ans

Mon enfant « surfe » seul sur la toile, mais je fixe avec lui des horaires à respecter.

Nous parlons ensemble du téléchargement, des plagiat, de la pornographie et du harcèlement.

La nuit, nous coupons le WIFI et nous éteignons les mobiles.

Je refuse d'être son « ami » sur les réseaux sociaux.

Ils peuvent changer !

Même si vos enfants font tout pour vous convaincre qu'il est inutile d'essayer de les faire changer, ils ont beaucoup plus de souplesse que vous ne le pensez. N'hésitez pas à modifier les règles, à condition qu'elles soient claires et que vous laissiez à vos enfants un peu de temps pour s'y adapter.

À tout âge, choisissons ensemble les programmes, limitons le temps d'écran, invitons les enfants à parler de ce qu'ils ont vu ou fait, encourageons leurs créations.

C'est tous ensemble que nous modifierons notre relation aux écrans. Rejoignez nous sur <https://3-6-9-12.org>

APPLIQUER

- Les écrans **hors de la chambre** durant la nuit pour que votre enfant/adolescent-e dorme bien
- **Des moments « sans écran »** durant la journée (par ex. durant les repas en commun)
- **Des activités « déconnectées »** dans la journée pour favoriser le lien et le dialogue avec votre enfant/adolescent-e (lors d'un trajet en voiture, lors d'une balade, en cuisinant, en faisant des courses). Dialoguer signifie ici : écouter et répondre à l'enfant en évitant les reproches, communiquer avec respect, aborder l'autre avec une attitude positive.
- **Un cadre clair**, car votre enfant/adolescent-e a besoin de repères et de règles.

ADAPTER

Selon l'âge de votre enfant/adolescent-e et du contexte.

- **La durée** (temps d'écran)
- **Les lieux d'utilisation** durant la journée (espaces communs comme le salon, la cuisine)
- **Les activités sur les écrans** (ATTENTION à chaque jeu vidéo un âge approprié, idem pour les réseaux sociaux)

SMARTPHONES, TÉLÉ, TABLETTES, JEUX VIDÉO...

Voici quelques éléments importants pour vous aider à y voir plus clair avec les écrans.

Ce que l'enfant/adolescent-e aime avec les écrans :

- jouer,
- écouter de la musique,
- regarder des vidéos, des séries,
- surfer sur internet,
- étudier,
- être en relation avec les autres.

Ce qui peut nuire à l'enfant/adolescent-e :

- subir, voir ou pratiquer des actes violents en ligne,
- voir des choses inadéquates et jouer à des jeux vidéo inadaptés à son âge,
- perdre le contrôle du temps d'écran,
- mettre à mal sa santé (mauvaise alimentation, boissons sucrées, difficulté à dormir, inactivité physique, etc.).

snapchat

THÈME DÉCOUVERTE

Snapchat est une application qui permet d'envoyer des messages avec des images ou des vidéos. Sa principale particularité qui a fait son succès est la suppression des contenus envoyés après un certain laps de temps.

L'expéditeur peut choisir de faire en sorte que le message disparaisse une fois celui-ci ouvert après 1 ou jusqu'à 10 secondes. Il peut aussi ne pas mettre de limite de temps. Dans ce cas, le message devient inaccessible une fois que le destinataire le referme. Snapchat a également une fonction « replay » qui permet de revoir une fois chaque message reçu. L'application donne enfin la possibilité de créer une « story » (contenus publiés qui peuvent être vus par toutes les personnes qui nous suivent ou par l'entier du réseau selon le choix de partage). Elle peut être vue autant de fois qu'on le souhaite pendant 24 h. Snapchat est très prisé par les jeunes, beaucoup moins chez les 30 ans et plus.

ÂGE CONSEILLÉ
13 ans

like jeunes

- » Communiquer d'une manière novatrice par rapport aux SMS
- » Diffuser des images ou des vidéos plus osées qu'avec les autres médias sociaux
- » Très simple à utiliser et inconnu des adultes (des parents notamment)
- » Créer et envoyer des images ou des vidéos originales
- » Ne pas encombrer son téléphone d'images ou de vidéo
- » Suivre des Stars (stories)
- » Gagner et conserver des « flammes » (signe d'échanges fréquents avec un des ses contacts)

on peut gérer

- » Le choix des interlocuteurs
- » Le mode public ou privé des publications
- » Donner sa géolocalisation ou non (en activant le mode fantôme)
- » Signalement d'un abus à Snapchat

rester attentif

- » Les captures d'écrans et les applications permettant de copier les contenus Snapchat
- » La modification de son nom d'utilisateur (une fois choisi, on ne peut plus le modifier)
- » La destruction effective des données envoyées
- » Invitation possible par des personnes inconnues

Avec la collaboration de

REAPÉR
Promotion du bien-être et prévention
Gendarmat/Polizeiberatung
und Prävention

JEUNES ET MÉDIAS
L'ÉVALUATION DES RISQUES

ETAT DE FRIEDLANDS
STATI FRIEDLANDS

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSO

V.04.2018

Objets trouvés

Tous les objets trouvés dans l'école sont déposés dans les caisses respectives des pavillons. Avant chaque période de vacances, les enseignants demandent aux enfants de vérifier les caisses. Tout ce qui n'est pas récupéré est stocké jusqu'à l'avant-dernière semaine de l'année scolaire par le concierge.

Les objets (vêtements, chaussures, etc.) non récupérés une semaine avant la fin de l'année scolaire seront donnés pour le marché gratuit ou donnés à une association caritative.

Les objets de valeur (lunettes, clé, bijoux, montres) sont stockés à la salle des maîtres.

Dégâts et assurances

L'école attend des élèves qu'ils respectent le matériel et les locaux mis à leur disposition.

En cas de détérioration d'un moyen d'enseignement, le coût de remplacement du matériel sera facturé aux parents. Cela s'applique, par exemple, aux manuels scolaires, aux instruments de musique, aux équipements sportifs, aux ordinateurs, aux tablettes, etc.

Les dégâts causés par un élève à des tiers ou au bâtiment scolaire sont également à la charge des parents. **L'assurance RC privée des parents** peut couvrir ces frais, mais il est important de vérifier les conditions de la police d'assurance.

De même, les parents qui transportent des élèves au moyen de leur véhicule privé le font sous leur responsabilité. Il est donc important de disposer d'une **assurance "occupants"** qui couvre les dommages corporels en cas d'accident.

Journée « Futur en tous genres » 14 novembre 2024

Comme son nom l'indique, la journée « Futur en tous genres » s'intéresse à l'avenir et aux larges perspectives qui s'offrent aujourd'hui aux filles et aux garçons de la 7H. Le temps d'une journée, ils et elles découvrent de nombreux domaines professionnels et des parcours de vie inédits. « Futur en tous genres » leur permet de découvrir de nouveaux horizons, de réfléchir au choix d'une carrière professionnelle et des perspectives de vie sans à priori ou idée préconçue.

C'est un projet mis en place par plusieurs partenaires : les écoles, le monde professionnel et la sphère familiale.

De plus amples informations seront transmises par l'enseignant titulaire de votre enfant.

- Le conseil des parents encourage le dialogue entre les parents et l'école. Il permet l'échange d'informations et la discussion de propositions entre la commune, les parents et l'école.
- Le conseil des parents s'engage pour le bien-être des élèves.
- Le conseil des parents est indépendant sur le plan confessionnel et politique.
- Le conseil des parents a été constitué en 2018. Son cadre légal est défini selon les bases légales suivantes: la loi sur la scolarité obligatoire, le règlement de la loi sur la scolarité obligatoire et le règlement scolaire communal.

Sa mission

- entretient un échange d'informations et un partage d'opinion avec les directions et le corps enseignant.
- représente les intérêts des parents auprès de la direction de l'école et du corps enseignant.
- discute de thèmes et de demandes qui s'avèrent importants pour l'ensemble de l'école.
- apporte son aide dans le cadre des activités scolaires.
- contribue à la vie et à l'organisation de l'école par ses propres activités/projets (Fit4Futures, Coup de Balai, Pedibus, concours de dessin, marché gratuit à l'école, contes pour les élèves).

Ses limites

- N'a aucune fonction de surveillance
- N'a pas de compétences dans le domaine de la conduite de l'enseignement, de l'organisation du fonctionnement de l'école
- N'a pas le droit de participer aux décisions concernant le personnel
- Ne discute pas de la gestion des problèmes scolaires individuels des élèves
- N'a aucune compétence en matière de finances et de politique scolaire

Sa composition

- 8 membres représentant les parents nommés par le conseil communal,
- le/la conseiller/ère communal/e responsable de l'école primaire,
- les 2 directions de l'école,
- un enseignant par école

Ses fonctions

- désigne son président ou sa présidente.
- organise et dirige l'ensemble des réunions et rédige un procès-verbal après chaque réunion.
- prévoit la démission des parents membres dont les enfants ne fréquentent plus l'école primaire.
- contacte les parents par écrit pour le remplacement d'un membre du conseil des parents.

Les contacter

Le conseil des parents est à votre disposition pour recevoir vos propositions de thèmes, de remarques ou d'informations complémentaires. Vous pouvez les contacter à l'adresse suivante:

cp-er@ecolecourtepin.ch

Concours de dessin 1H - 4H 2023-2024

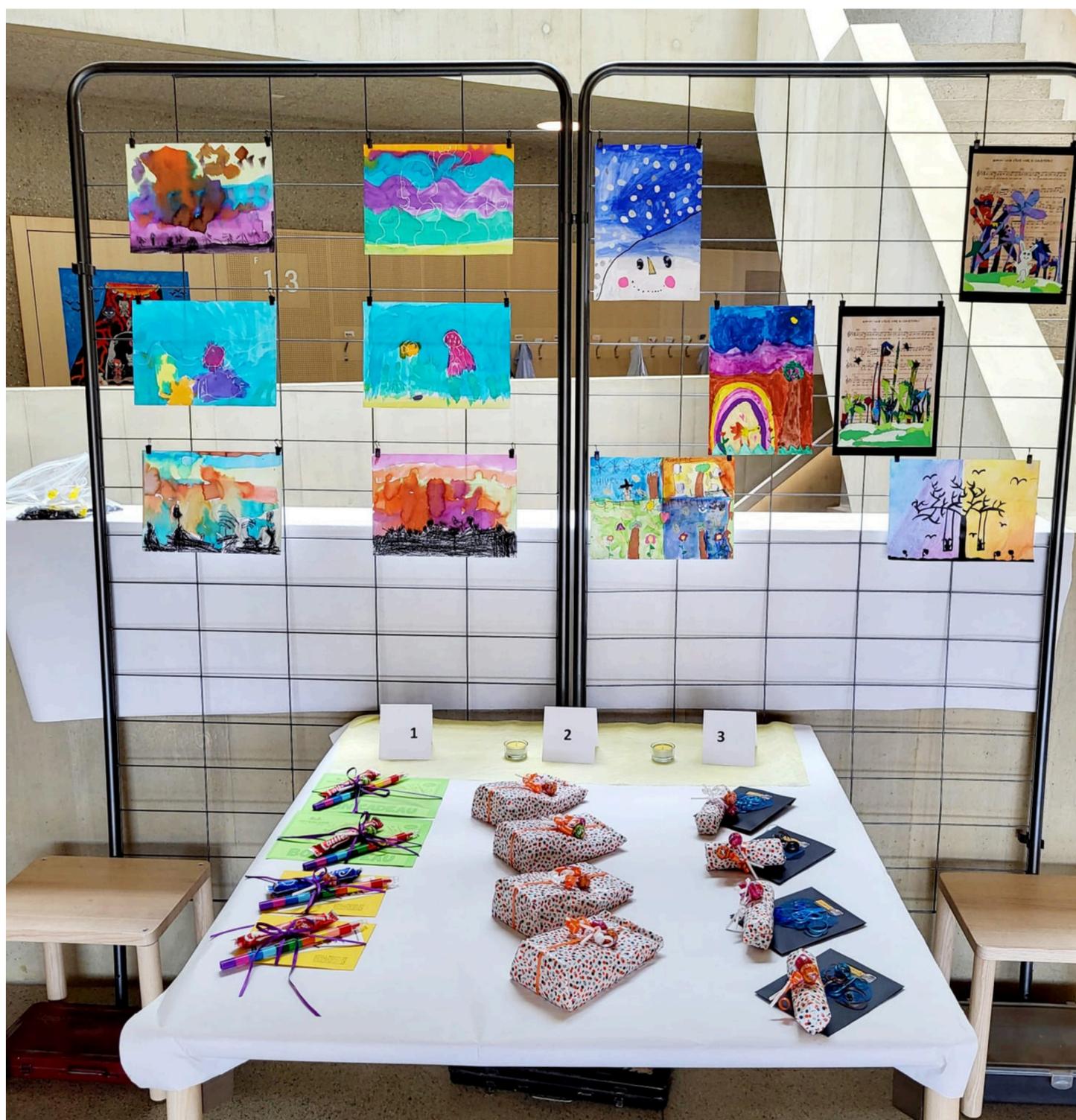
Cette année, le Conseil des parents de l'école de Courtepin a invité tous les enseignants de 1H à 4H à un concours de dessin qui a permis à leurs élèves de gagner de superbes prix.

Le thème était **"Les merveilles de la nature"**. les enfants des classes germanophones et francophones, sous la supervision des enseignants, ont fait preuve de créativité. Les 73 œuvres d'art ont été évaluées par un jury de 7 personnes composé de membres du Conseil des parents et des enseignants de l'école. Nous avons eu énormément de plaisir à découvrir ce que les enfants avaient imaginé.

Lors d'une petite et belle cérémonie, nous avons remis les prix et les diplômes aux 12 gagnants en présence de leurs familles et des directions des écoles.

Le Conseil des parents remercie tous les enfants participants et leurs enseignants !

Un grand merci pour votre participation !



PLEIN D'ACTIVITÉS
À CHOIX POUR
TES VACANCES
D'AUTOMNE !

14 au 18
octobre 2024



Nouveau

Inscriptions et
paiements EN LIGNE
du 2 au 15 septembre sur
www.passvac-courtepin.com
CHF 25.-/enfant

Soirée d'aide aux inscriptions :

Mercredi 11 septembre de 19h30 à 20h30 à la salle d'accueil de l'école enfantine Pavillon E

Bourse pour activité supplémentaire :

Dès jeudi 19 septembre sur notre site, selon places restantes disponibles,
une activité supplémentaire gratuite par enfant. Premier arrivé, premier servi !

Inscriptions pour les accompagnant-e-s :

Sur notre site du 19 septembre au 6 octobre

Demande d'aide financière possible auprès de Pro Junior Fribourg
026 424 24 42 • aide@projunior-fr.ch • www.proju-fr.ch

Plus d'informations sur www.passvac-courtepin.ch



Société / Verein	Contact / Kontakt	Website	Téléphone / Telefon	E'mail
FC Courtepin Misery-Courtion	Ivan Matic	www.fc-cmc.ch	079 311 19 85	i.matic@bluewin.ch
FC Villarepos	Jérémy Baliacas			fcvillarepos@gmail.com
FSG Courtepin Courtaman	Pierre Maillard	www.fsg-courtepin.ch	026 684 20 37	comite@fsg-courtepin.ch
Piscine / Hallenbad		www.piscinecourtepin.ch	026 565 42 48	info@piscinecourtepin.ch
Choeur d'enfants / Kinderchor "la clef des chants"	Saranda Riedo		079 378 34 13	choeur.enfants.courtepin@gmail.com
Concervatoire Fribourg / Konsi Freiburg		www.fr.ch/cof	026 305 99 40	concervatoire@fr.ch
Cours de percussion	Nicolas Baechler	www.nbpercussion.ch	079 796 67 78	nico.baechler@gmail.com
Société de musique l'Avenir de Barberêche-Courtepin	Lionel Fuhrer	www.fanfare-courtepin.ch	079 281 71 66	president@fanfare-courtepin.ch
Cours de Langue et Culture Portugaises	Lurdes Gonçalves (Coordinatrice)	www.epesuica.ch	031 352 73 49	coordenacao@epesuica.ch
Portugiesische Sprach- und Cours de Langue espagnole Kulturkurse Spanischesprachkurs	Celia Agüero Reig		077 259 77 34	celia.aguero@educacion.gob.es
Ludothèque / Ludothek Pinocchio	Christelle Delley	www.ludo-pinocchio.ch	079 901 12 25	ludo.pinocchio@bluewin.ch
Passeport vacances Ferienpass PassVac	Simone Monney	www.passvac-courtepin.com	079 588 18 47	passvac.courtepin@gmail.com
Carnaval de Courtepin	Vincent Jemmely	www.carnaval-courtepin.ch		contact@carnaval-courtepin.ch